



Embassy of the United States of America

American Citizen Services

4, Avenue Gabriel

75382 Paris Cedex 08

citizeninfo@state.gov

Formalités de mariage et PACS pour les ressortissants américains en France

A qui de droit :

L'ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Paris et les consulats en France représentant le Gouvernement Fédéral souhaitent vous rappeler que les « *attestations sur l'honneur tenant lieu de certificat de coutumes et de célibat* » (voir document ci-joint) ne nécessitent pas de légalisation de signatures par leurs soins. Les ressortissants américains souhaitant se marier ou conclure un PACS en France sont libres de remplir et signer eux-mêmes ces attestations sur l'honneur disponibles en téléchargement sur notre site internet <https://fr.usembassy.gov/wp-content/uploads/sites/50/certificat-de-coutumes-et-de-celibat-attestation-tenant-lieu-de-NEW-VERSION-June-2020.pdf>.

Les différents Etats composant les U.S.A. ont sous leur entière responsabilité les questions de mariage, de régimes matrimoniaux, de droits entre époux, de successions et de mises sous tutelle. Ni l'ambassade des Etats-Unis, ni les consulats, ni aucune autre autorité fédérale ne peuvent délivrer de «certificat de coutumes» ou de «certificat de célibat» pour les citoyens américains, enregistrer ou transcrire des mariages ou PACS, publier des bans, apposer de mentions marginales ou encore informer sur les mises sous tutelle.

Les bureaux d'état-civil des états aux Etats-Unis sont les seules autorités à pouvoir émettre de copies d'actes d'état-civil où l'évènement (naissance, mariage et décès) s'est produit, et des copies de jugements (divorce, adoption, mise sous tutelle etc.) prononcés dans leurs juridictions. De même seuls les états peuvent authentifier leurs documents publics avec l'Apostille. Les modalités d'obtention sont disponibles sur ce site : www.cdc.gov/nchs/howto/w2w/w2welcom.htm et <https://fr.usembassy.gov/u-s-citizen-services/additional-resources-u-s-citizens/>.

Il n'y a pas de service de traduction officielle à l'ambassade.

Pour toute question merci d'adresser un courriel à citizeninfo@state.gov.

